

Info Cultures maraîchères

27/2026

12 août 2026

Prochaine édition le 19.08.2026

Table des matières

Décision de portée générale concernant l'importation de semences traitées de carotte, d'échalote, d'oignon (condiment) et d'oignon potager	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	1

Décision de portée générale concernant l'importation de semences traitées de carotte, d'échalote, d'oignon (condiment) et d'oignon potager

Le 6 août 2026, l'OSAV a publié la décision de portée générale suivante.
Attention ! Cette décision de portée générale entre en force le 1^{er} novembre 2026.

Cultures	Organisme nuisible	Mode d'application / matière active	Remarque
Carotte	Alternariose de la carotte	Traitement des semences avec boscalide et pyraclostrobine	La décision de portée générale est autorisée temporairement jusqu'au 31 octobre 2027.
Échalote Oignon (condiment) Oignon potager	Botrytis spp.	Traitement des semences avec boscalide et pyraclostrobine	

Vous trouverez, dans le document original annexé au courriel du présent bulletin, des informations détaillées sur la décision de portée générale mentionnée ci-dessus. On peut désormais également trouver ce document sur la page : [Importation de semences traitées](#)
> Décisions de portée générale 2027.

Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 1: Papillon de la noctuelle gamma (*Autographa gamma*) sur une plante de chicorée endive. On constate la persistance d'une grande activité de vol de cette espèce de noctuelle à chenilles défoliatrices (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 2: Les dommages dus aux altises (*Phyllotreta* spp.) variant fortement d'une culture et d'une parcelle à l'autre. On signale des attaques et dégâts particulièrement importants sur choux de Chine, colraves et radis ainsi que sur les jeunes plantations de brassicacées (photo: Zacharias Ulbrich, Strickhof, Winterthur).



Photo 3: Il faut s'attendre à une recrudescence des colonies du puceron cendré du chou (*Brevicoryne brassicae*) dans les parcelles de brocolis, choux blancs et choux de Bruxelles. Il est recommandé de contrôler les cultures (photo: Zacharias Ulbrich, Strickhof, Winterthur).





Photo 4: On voit se multiplier les émergences de jeunes adultes du charançon de la betterave (*Lixus juncii*). Ils se trouvent actuellement en phase de pérégrinations de pré-hivernage, ce qui explique leur présence dans le feuillage dense des bettes, mais aussi celui de plantes non hôtes, comme les chicorées-endives (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).

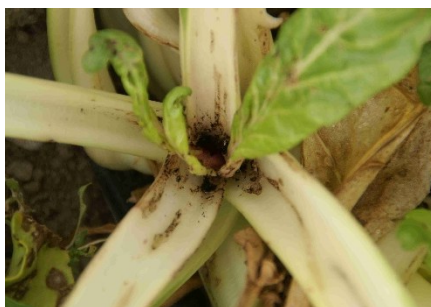


Photo 5: Dégâts causés à une bette à côtes par la teigne de la betterave (*Scrobipalpa ocellatella*). Le 3^{ème} vol du ravageur, de forte ampleur, se maintient dans les zones infestées (photo: Agroscope).



Photo 6: Les phénomènes de jaunissements et brunissements du feuillage s'intensifient dans les cultures de céleris-pommes. Comme il est difficile d'établir un diagnostic à distance, nous vous suggérons de vous munir d'une loupe et d'examiner des échantillons de feuilles directement au champ, en vous basant sur les descriptions symptomatologiques qui suivent (photo: Agroscope).



Photo 7: Durant les périodes de temps très chaud et sec, les céleris présentent fréquemment des brûlures du feuillage ou des dessèchements physiologiques de l'apex des feuilles âgées (photo: Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins).



Photo 8: En plus de ces dégâts climatiques, les céleris subissent des invasions de tétranyques tisserands (*Tetranychus urticae*). Le feuillage attaqué tourne d'abord au vert pâle, puis jaunit (feuille à droite sur la photo par Agroscope).



Photo 9: Les folioles envahies d'acariens présentent souvent un aspect argenté-brillant à leur face inférieure. On peut y distinguer les tétranyques eux-mêmes, jaunâtres ou rougeâtres, et leurs exuvies blanches (photo: Agroscope).



Photo 10: Au cours des mois d'été, les céleris-pommes subissent plus souvent qu'auparavant des attaques de *Cercospora apii*. À la différence des dommages dus à la chaleur, les taches brunâtres de cercosporiose portent un duvet grisâtre, formé des sporanges du champignon (photo: Agroscope).



Photo 11: Taches foliaires dues à *C. apii*, aux contours irréguliers et teintées de gris-brun. Leurs dimensions initiales dépassent souvent 5 mm, et elles grandissent ensuite rapidement (photo: Agroscope).



Photo 12: Les foyers de cercosporiose, causée par *C. apii*, s'aperçoivent de loin, formant des zones grisâtres dans les parcelles (photo: Agroscope). Le feuillage atteint se dessèche et demeure assez rigide, prenant un aspect de papier.



Photo 13: Au début d'une infection de taches foliaires causées par *Septoria apiicola*, les zones atteintes des feuilles âgées prennent une teinte vert foncé ou vert sale. Cette aspect est consécutif à la formation des jeunes pycnides, nom donné aux fructifications asexuées du champignon (photo: Agroscope).



Photo 14: L'évolution de la septoriose entraîne ensuite un dépérissement des tissus entourant les pycnides. C'est ainsi que se forment les taches foliaires nécrotiques typiques, avec les minuscules fructifications noires en leur centre (photo: Agroscope). Les feuilles atteintes finissent par jaunir.



Photo 15: L'attaque progressive de *S. apiicola*, entraîne le jaunissement complet des feuilles âgées (photo: Agroscope), qui meurent et se dessèchent de manière « molle » et non rigide, pendouillant au sein des plantes, contrairement à la cercosporiose.



Photo 16: Infestation d'adultes et pontes massives de la mouche blanche du chou sur les feuilles du cœur d'un chou frisé non pommé (photo: Agroscope).



Photo 17: Dans quelques séries de plantation, on constate une augmentation notable du parasitisme des nymphes de la mouche blanche du chou par le parasitoïde indigène *Encarsia tricolor*. Les nymphes parasitées mortes se distinguent par leurs teintes foncées (photo du 10 août 2026 par Agroscope).

La mouche blanche du chou (*Aleyrodes proletella*) envahit les nouvelles cultures de choux

Actuellement, l'infestation de mouches blanches du chou varie fortement selon la série de plantation et l'espèce de chou. En particulier, on signale des attaques massives sur choux frisés non pommés et sur brocolis. Continuez à surveiller régulièrement les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Contre ce ravageur dans les cultures de **choux fleurs, choux pommés et choux de Bruxelles**, on pourra par exemple utiliser spirotétramate (Movento SC ; délai d'utilisation : 30.06.2027), avec un délai d'attente de 2 semaines. Dans ces mêmes cultures, le délai d'attente est aussi de 2 semaines pour lambda-cyhalothrine (divers produits; attention aux PER: autorisation spéciale). Contre la mouche blanche dans les cultures de choux fleurs, choux pommés et choux de Bruxelles, sont autorisés, avec un délai d'attente de 3 jours: pyréthrine + huile de paraffine (BIOHOP DelTRIN; **BiO**) et pyréthrine + huile de sésame raffinée (Pyrethrum FS, Parexan N, Piretro MAAG, **BiO**). Ou encore, avec un délai d'attente d'une semaine, l'huile de colza + pyréthrine (BIOHOP DelTRUM), ainsi que des acides gras (divers produits, **BiO**).

Dans les cultures de **choux pommés et choux de Bruxelles** sont autorisés le flonicamide (Teppeki; délai d'attente 2 semaines) et l'azadirachtine A (divers produits, **BiO**; choux pommés: délai d'attente d'une semaine; chou de Bruxelles: délai d'attente de 2 semaines).

L'utilisation d'acétamipride (divers produits) est autorisée sur **choux pommés, brocoli et romanesco** avec un délai d'attente de 2 semaines.

Provisoirement et jusqu'au 30 novembre 2026, l'acétamipride est également autorisé sur les **choux de Bruxelles**, mais avec un délai d'attente de 3 semaines.



Photo 18: Perforations et galeries sous-laminaires des chenilles de la teigne du poireau dans les feuilles centrales d'une plante de poireau (photo: Agroscope).

La phase principale du 3^{ème} vol de la teigne du poireau touche la Suisse orientale

Au cours de la semaine passée, la phase aigüe du 3^{ème} vol de teigne du poireau (*Acrolepiopsis assectella*) s'est abattue sur les zones tardives de production de l'est du Plateau. Il est recommandé de faire un traitement dans les zones menacées.

Contre la teigne du poireau, sont autorisés, dans les cultures de **poireaux** et avec un délai d'attente d'une semaine: spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis, **BiO**) ou *Bacillus thuringiensis aizawai* (XenTari WG, Agree WP, **BiO**). De plus, on peut utiliser *Bacillus thuringiensis var. kurstaki* (BIOHOP DelfIN ou Delfin, **BiO**) avec un délai d'attente de 3 jours en cultures de poireaux.

Les cultures de **poireau, ail, échalote et oignon** peuvent être protégées contre la teigne par un traitement avec *Bacillus thuringiensis var. kurstaki* (Dipel DF, délai d'attente 3 jours, **BiO**).

Pour tous les traitements à base de *Bacillus thuringiensis* (B.th.), il faudrait intervenir environ 7 jours après le pic de vol, afin d'atteindre le maximum de jeunes chenilles. En raison de la grande sensibilité des B.th. aux rayons UV, l'application devrait se faire le soir ou par ciel couvert. De plus, les températures devraient dépasser 12°C pour que les chenilles absorbent le plus de produit possible en se nourrissant.

Un traitement aux pyréthrinoïdes est aussi envisageable, avec un délai d'attente de deux semaines sur **poireaux, ail, échalotes et oignons** (attention aux PER: autorisation spéciale).



Photo 19: Premières marques d'attaque de l'oïdium sur les folioles supérieures d'une culture de carottes (photo: Agroscope).

L'oïdium se répand dans les cultures de carottes et de persil

Lors du contrôle des cultures de ce lundi, on a découvert sur le feuillage de plantes de carottes et de persil proches de la maturité de récolte le dépôt farineux de l'oïdium (*Erysiphe umbelliferarum*). Sur les carottes, il était très évident que les feuilles âgées au bas des plantes étaient déjà fortement atteintes, alors que les feuilles plus jeunes du haut ne montraient que très rarement de petites marques d'attaque. Il est possible que ce gradient très prononcé d'attaques du pathogène soit liée à l'âge des feuilles, mais aussi à la sécheresse. Il est en conséquence important de contrôler les cultures.

Pour lutter contre l'oïdium dans les cultures de carottes, on peut utiliser, avec un délai d'attente d'une semaine: fluxapyroxade + difénoconazole (Dagonis, Taifen) ou trifloxystrobine (Flint, Tega), et avec un délai d'attente de 2 semaines les combinaisons azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top), boscalid + pyraclostrobine (Signum) et tébuconazole + fluopyrame (Moon Experience). Les substances actives tébuconazole + trifloxystrobine (Nativo) et tébuconazole (Fezan, Tebuconazole Omya) sont autorisées avec un délai d'attente de 3 semaines.

BiO : Pour lutter contre l'oïdium dans les cultures de carottes, on peut utiliser le soufre (Heliosoufre S), avec un délai d'attente de 3 jours. De plus, *Bacillus amyloliquefaciens* (Serenade ASO) est autorisé, avec efficacité partielle. Respectez les charges légales ! L'hydrogénocarbonate de sodium est homologué comme substance de base contre l'oïdium dans les cultures maraîchères.



Photo 20: L'attaque d'oïdium a occasionné un pâlissement et un rabougrissement des folioles touchées dans la partie inférieure de la culture (photo: Agroscope).



Photo 21: Formes jaunes et rouge-orangé de l'acarien jaune commun (*Tetranychus urticae*) (photo : Agroscope).



Photo 22: Dégâts de succion d'acariens à la face supérieure d'une feuille de concombre, dans une jeune culture sous serre (photo: Agroscope).



Photo 23: À l'emplacement du symptôme d'attaque des acariens, on observe à la face inférieure de la feuille les formes hivernales rougeâtres des tétranyques, sous l'aspect de minuscules points rouges (photo: Agroscope).

Lutter maintenant contre les acariens !

Les jours commencent à raccourcir et, tout au moins selon le calendrier, la fin de l'été approche. La présence d'individus rouge-orangé, forme hivernante de l'acarien jaune commun (tétranyque tisserand), est de plus en plus fréquente dans les cultures sous abris (individu de droite sur la photo 21). Il est grand temps de commencer les traitements de fin de culture ! En effet, ces formes sont plus difficiles à combattre que les générations estivales, et vont prochainement gagner leurs refuges d'hiver où elles ne seront plus guère atteignables par les acaricides. Comme en ce moment de nombreuses cultures sont massivement envahies d'acariens, il faut vérifier l'efficacité du traitement et, cas échéant, procéder à une seconde application.

S'il ne reste plus que de rares auxiliaires prédateurs d'acariens actifs dans les cultures **de tomates, d'aubergines et de concombres sous verre**, on peut utiliser contre les tétranyques tisserands, avec un délai d'attente de 3 jours : fenpyroximate (Kiron, Spomil). Si les auxiliaires sont toujours bien actifs, il faut alors préférer les acaricides qui les ménagent, par exemple acéquinocyl (Kanemite) ou héxythiazox (Credo, Nissostar), avec un même délai d'attente de 3 jours.

Sont autorisés en cultures **BiO** contre les acariens **sur tomates, d'aubergines et de concombres sous verre**, avec un délai d'attente de 3 jours : maltodextrine (BIOHOP MaltoMITE, Glumalt SL, Majestik), pyrèthrine + huile de paraffine (BIOHOP DeITRIN), huile de sésame raffinée + pyrèthrine (divers produits) et huile de colza (Telmion). Concernant les acides gras (p.ex. Oleate 20) le délai d'attente est 1 semaine. Sont également autorisés les acides gras BIOHOP DeIMON, Lotiq, Natural, Neudosan Neu, Siva 50, Vesol Pro et Vista.

De plus, sont autorisés en cultures **BiO** contre les acariens **sur aubergines et sur concombres sous abris** avec un délai d'attente de 3 jours : *Beauveria bassiana* (Naturalis-L). Pour lutter contre les tétranyques en cultures de **concombres sous abris**, on peut aussi utiliser l'azadirachtine A (divers produits, délai d'attente: 3 jours).

Brève d'actualité : Première observation de larves (N2) de la punaise verte ponctuée (*Nezara viridula*) sur des haricots nains dans l'ouest du Plateau. Il est recommandé de contrôler les cultures.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html> .

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Zacharias Ulbrich & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein (TG) Vincent Günther, Châteauneuf, Sion (VS) Michael Gugger, Versuchsstation Gemüsebau Ins, Agroscope Martin Keller, Esther Mulser, Micaela Jenni & Carolin Luginbühl, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Adrian Meuwly & Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux (FR) Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier, Judit Bugelnig, Henrik Küng & Marusca Schatt, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona (TI) Jan Siegenthaler, Simon Fuchs & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Matthias Lutz & Torsten Schöneberg, Agroscope
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Comelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren (FiBL)
Photos:	photos 1, 4: B. Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein; photos 2+3: Z. Ulbrich, Strickhof, Winterthur; photos 5+6, 8, 10-15, 17-20, 22+23: C. Sauer (Agroscope); photo 7: E. Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins; photos 9, 16: R. Total (Agroscope); photo 21: U. Remund (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Reckenholzstrasse 191, 8046 Zürich, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Comelia Sauer, Agroscope, comelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.